Conditions Générales d'Utilisation du Service d'Identité Numérique Professionnelle

Version 1.2 du 10 juin 2025

ChamberSign France CA3

L'identité numérique professionnelle des CCI by ChamberSign

Objet du document :	Ce document décrit les conditions générales d'utilisation du Service d'Identité Numérique Professionnelle de ChamberSign France en tant que futur Fournisseur de moyen d'identification électronique dans le cadre de ses activités de services de confiance.
Version	02
Date de diffusion	10/06/2025
Type de diffusion	Public

Document propriété de ChamberSign France ©

Service Juridique
Signature numérique de Service Juridique
Date : 2025.06.19 16:23:16 +02'00'

Avertissement

Le présent document est une œuvre protégée par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle du 1er juillet 1992, notamment par celles relatives à la propriété littéraire et artistique et aux droits d'auteur, ainsi que par toutes les conventions internationales applicables. Ces droits sont la propriété exclusive de CHAMBERSIGN FRANCE. La reproduction, la représentation (y compris la publication et la diffusion), intégrale ou partielle, par quelque moyen que ce soit (notamment, électronique, mécanique, optique, photocopie, enregistrement informatique), non autorisée préalablement par écrit par CHAMBERSIGN FRANCE ou ses ayants droit, sont strictement interdites.

A juste titre, aux termes de l'article L.122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite ».

Par exception, le Code de la Propriété Intellectuelle autorise, aux termes de l'article L.122-5 dudit Code, d'une part, que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » ; d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration.

La représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée notamment par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

Le présent document, propriété de CHAMBERSIGN FRANCE, peut être concédé par des accords de licence à toutes entités privées ou publiques qui souhaiteraient l'utiliser dans le cadre de leurs propres services de certification.

1. Préambule

Chambersign France est une Société par actions simplifiée, au capital de 496 000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro SIREN 433 702 479, et dont le siège social est situé 8-10 rue Pierre Brossolette 92300 LEVALLOIS PERRET.

ChamberSign France met des services de confiance à la disposition du Demandeur, du Client et de son Représentant Légal et de l'Utilisateur d'une part, et des Fournisseurs de Services Numériques (ci-après « FSN ») d'autre part.

La souscription au Service emporte acceptation sans réserve des dispositions ci-dessous par l'Utilisateur.

Les présentes conditions constituent le contrat entre le Service de ChamberSign France et l'Utilisateur. Elles sont établies en français, disponibles en ligne depuis le Site et signées dans leur version en vigueur lors de la souscription au Service.

L'ensemble constitué par les présentes CGU, des CGU des MIE et la PSIE est le cadre juridique du service d'Identité Numérique Professionnelle de ChamberSign France.

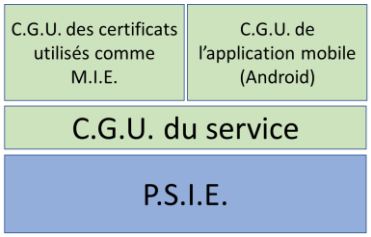

L'ensemble du Service d'identification Electronique est délivré par l'Autorité de Certification racine ChamberSign France CA3 Root (ci-après « AC ») et est accessible en utilisant les Moyens d'Identification Electronique qui suivent au niveau simple :

1.1 Moyen d'identification électronique par certificats électroniques :

Pour l'AC Fille ChamberSign France CA3 NG Qualified eID :

- 1.2.250.1.96.1.8.2.6 : Certificats d'authentification et de signature qualifiés eIDAS personne physique.

- 1.2.250.1.96.1.8.2.8 : Certificats d'authentification et de signature qualifies eIDAS personne physique avec Qualified Signature Creation Device (QSCD).

Pour l'AC Fille ChamberSign France CA3 NG RGS :

- 1.2.250.1.96.1.8.1.1 : Certificats d'authentification ** RGS personne physique.

1.2. Moyen d'identification électronique par application mobile fonctionnant sous environnement Android à partir de la version 8

- Activation du logiciel MIE sur le smartphone de l'Utilisateur en lien avec l'identité de l'Utilisateur sous son contrôle exclusif et en présence d'un opérateur de confiance ChamberSign.

2. Moyen d'identification électronique et Politique de Schéma d'Identification Electronique

Les MIE objet des présentes Conditions sont mis à la disposition par l'AC ChamberSign France CA3 au niveau de garantie simple défini par le règlement eIDAS (modifié par l'adoption du Règlement eIDAS 2, n° 2024/1183) et proposés à la certification de niveau substantiel auprès

de l'ANSSI par ChamberSign au titre du référentiel d'exigences de sécurité pour les moyens d'identification électroniques.

A ce titre, la Politique de Schéma d'identification électronique (ci-après « PSIE »), disponible sur le site Internet de ChamberSign France décrit la gestion du cycle de vie des MIE (enregistrement, délivrance, renouvellement, révocation…) ainsi que le PSAMI mis à disposition des Utilisateurs de ces MIE dans le cadre de son utilisation sur smartphone.

3. Acronymes & Définitions

AC ou **Autorité de Certification** : désigne « ChamberSign France », la personne morale qui, au sein d'un prestataire de service de certification électronique (PSCE) a en charge, au nom et sous la responsabilité de celui-ci, l'application d'une politique de Certification et a qualité pour émettre des Certificats électroniques au titre de cette politique de Certification. ChamberSign France est une Autorité de Certification qualifiée selon le décret N° 2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique, pris pour l'application de l'article 1367 du Code civil. Elle a fait l'objet d'un contrôle de conformité par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information et est inscrite sur la liste de confiance européenne. Dans le cadre de son service de délivrance de MIE, ChamberSign utilise la composante « Autorité d'Enregistrement » de son AC ;

ANSSI ou **Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information** : désigne l'autorité nationale en matière de sécurité et de défense des systèmes d'information ;

Application ChamberSign : désigne l'application mobile éditée par ChamberSign France, téléchargeable au moyen d'un smartphone depuis les stores Android ou iOS (iOS non disponible dans la présente version des CGUV) et permettant à l'Utilisateur d'accéder à tout ou partie du Service de l'Identité Numérique Professionnelle ;

Authentification : désigne la fonction permettant d'identifier de manière sécurisée les partenaires mis en relation lors d'un échange de données informatisées. Elle permet à l'abonné d'apporter la preuve de son identité afin de lui autoriser l'accès aux services ;

Certificat électronique : désigne le fichier électronique attestant qu'une Bi-clé appartient au Porteur identifié dans le Certificat. Le Certificat est signé par l'Autorité de Certification ;

CGUV ou **Conditions générales d'utilisation et de vente** : désignent à titre informatif l'Utilisateur sur les conditions générales du MIE par application mobile fonctionnant sous environnement Android, disponibles depuis le site https://nakeyo.fr/.

Conditions Générales d'Utilisation du Service ou **CGU** désignent les présentes conditions générales du Service de l'Identité Numérique Professionnelle ;

Délivrance désigne la remise en main propre du MIE par l'Opérateur de confiance à l'Utilisateur ;

Demandeur : fait référence à une personne physique demandant un moyen d'identification électronique et dont l'identité doit être vérifiée ;

eIDAS : désigne le Règlement (UE) n ° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur et abrogeant la directive 1999/93/CE, modifié par l'adoption du Règlement eIDAS 2 (N° 2024/1183) ;

Enregistrement d'un MIE désigne l'une des étapes du cycle de vie d'un MIE. L'enregistrement d'un MIE consiste à recueillir les données d'identité pertinentes requises pour la preuve et la vérification d'identité de l'Utilisateur de son MIE ;

Espace Client désigne un espace professionnel pour chaque Utilisateur sur lequel celui-ci dispose d'un certain nombre de services. Cet espace est individuel et nominatif ; il permet de commander des certificats électroniques et MIE à son nom ou pour le compte des entités sur lesquelles il dispose de ce droit préalablement délégué par son Représentant légal ;

Face à face désigne une opération consistant à la rencontre physique entre l'Opérateur de confiance et l'Utilisateur du MIE pendant laquelle l'Opérateur vérifie l'identité de l'Utilisateur avec les moyens appropriés et délivre à celui-ci son MIE et les moyens de le contrôler ;

Fournisseur de MIE ou **Fournisseur de moyen d'identification électronique :** désigne, dans le cadre de ChamberSign, une personne morale privée certifiée par l'ANSSI au titre de l'article L.102 du code des postes et des communication électroniques, délivrant au Demandeur le moyen d'identification électronique (MIE). Ce fournisseur a en charge, au nom et sous la responsabilité de celui-ci, l'application d'une politique de schéma d'identification électronique et a qualité pour émettre des MIE au titre de cette politique. Les MIE mis à disposition par ChamberSign sont proposés à la certification au niveau de garantie substantiel auprès de l'ANSSI à ce titre

FSN ou Fournisseurs de Services Numériques désigne un opérateur proposant des services en ligne et ayant recours pour identifier et/ou authentifier ses utilisateurs à l'identité numérique de ChamberSign. Le FSN signe une convention avec ChamberSign ;

Jeton d'authentification : désigne un objet informatique sécurisé au format JSON qui permet d'échanger des données d'identification d'un Utilisateur ;

MIE ou **Moyen d'identification électronique :** désigne un dispositif matériel et/ou immatériel contenant un identifiant personnel lié à son utilisateur/titulaire et utilisé pour s'authentifier sur un système informatique ;

Opérateur de confiance : désigne le rôle de confiance accordé à une personne spécialement formée au domaine de la certification électronique, et plus particulièrement à la délivrance de certificats électroniques et MIE. Le rôle est attribué *intuitu personae* et fait l'objet d'évaluation et de supervision régulières ;

PSAMI : désigne le Portail Sécurisé d'Authentification Multi-Identités de ChamberSign et permettant d'utiliser différents moyens d'identification électronique ;

PSIE ou **Politique de Schéma d'Identification Electronique** (ci-après « Politique de Service » ou « PSIE » : désigne l'ensemble des produits, règles et exigences, identifiées par un OID 1.2.250.1.96.1.100.1, auxquelles ChamberSign France se conforme dans le cadre de son service d'identité numérique professionnelle ;

Réactivation du MIE désigne l'une des étapes du cycle de vie d'un MIE. La réactivation consiste à activer de nouveau son MIE après l'avoir suspendu pendant un délai indéterminé de l'Utilisateur. Dans le cadre de la délivrance de MIE par ChamberSign, la fonction « réactivation » n'est pas applicable car la fonction suspension n'est pas proposée ;

Remplacement du MIE désigne l'une des étapes du cycle de vie d'un MIE. Le remplacement consiste à réaliser une nouvelle commande de MIE suivant la procédure d'enregistrement initial avec un face à face ;

Renouvellement du MIE désigne l'une des étapes du cycle de vie d'un MIE. Le renouvellement d'un MIE consiste à réaliser une nouvelle commande de MIE suivant la procédure d'enregistrement initial avec un face à face ;

Révocation du MIE désigne l'une des étapes du cycle de vie d'un MIE. La révocation consiste à rompre de manière définitive et irrévocable l'utilisation du MIE de l'Utilisateur. Cette action a pour but l'extinction de la validité du MIE, et émane, selon le cas de figure, des personnes suivantes : l'Utilisateur du MIE, le représentant légal, le Mandataire de certification, l'AED, ChamberSign France ;

Service : désigne le Service d'identification Electronique de ChamberSign France ;

Sites : désignent les sites internet https://www.chambersign.fr/ et https://nakeyo.fr/, propriétés de ChamberSign France, et sur lesquels sont proposés le Service aux Utilisateurs ;

Suspension du MIE désigne l'une des étapes du cycle de vie du MIE. La suspension d'un MIE consiste en la non-possibilité pour l'Utilisateur d'interrompre l'utilisation de son MIE pendant un délai indéterminé. Seule la révocation d'un MIE est réalisable.

Utilisateur : désigne une personne physique, majeure (plus de 18 ans) et non sous tutelle ou tout autre mesure de protection, qui, pour s'identifier auprès d'un service numérique, utilise un moyen d'identification électronique émis (sur smartphone) par ChamberSign ;

Validité d'une pièce d'identité désigne un ensemble d'éléments permettant de déterminer la validité d'une pièce (ex : date de délivrance qui figure sur une carte nationale d'identité).

Validité d'un MIE désigne l'exactitude de l'élément d'identification au moment de sa présentation.

4. Principe du Service

Le Service proposé par ChamberSign France permet à une personne physique de disposer d'un moyen d'identification électronique lié à son identité personnelle et à une ou plusieurs identités professionnelles selon le schéma ci-après :

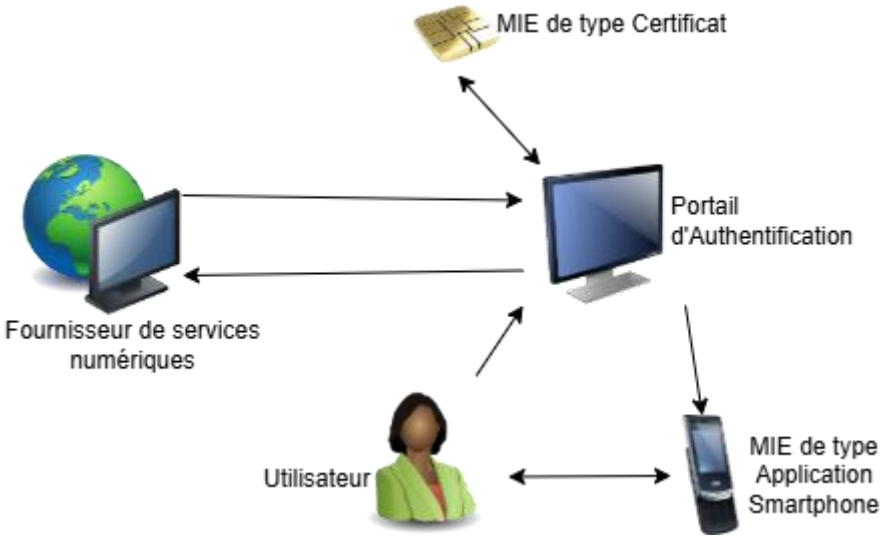

Le nombre d'attributs professionnels proposé par le Service peut être amené à évoluer en fonction des nouveautés éventuelles du Service et selon les besoins des FSN. Chaque version des CGU du Service liste en annexe 1 les attributs proposés et une compatibilité ascendante est assurée entre les versions. En tout état de cause, l'Utilisateur est seul décisionnaire des données qu'il souhaite communiquer aux FSN.

5. Objet, Acceptation, Opposabilité et Evolution des Conditions Générales

Les présentes Conditions Générales (ci-après « CGU ») ont pour objet de définir les relations contractuelles entre ChamberSign France et l'Utilisateur sur l'utilisation des moyens d'identification électronique par certificats, par application mobile et des échanges avec les Fournisseurs de services numériques (ci-après « FSN »).

L'Utilisateur reconnait avoir lu, compris et approuvé sans réserve les présentes CGU ainsi que la PSIE, opposables à l'Utilisateur dès leur signature. En cas de modification des CGU, l'utilisation de son MIE implique l'acceptation pleine et entière des nouvelles CGU par l'Utilisateur.

Les présentes Conditions sont conclues et opposables pendant toute la durée de vie du MIE, fonction de sa nature (se référer aux CGU particulières selon le MIE concerné) et à compter de son acceptation explicite par l'Utilisateur au moment de sa remise en main propre par l'opérateur de confiance.

ChamberSign se réserve le droit de modifier de manière unilatérale et à tout moment le contenu des présentes CGU. Toute évolution significative des présentes CGU, notamment les évolutions ayant un impact sur les MIE déjà émis ou les échanges avec les FSN, entrainent une évolution de la version principale et donc, d'une information préalable aux Utilisateurs.

Toute évolution entrera en vigueur à compter de leur publication, ou, le cas échéant, à la date et à la version figurant dans le corps des CGU de Service. L'Utilisateur s'engage à prendre connaissance des modifications ou de la mise à jour des CGU de Service qui lui auront été notifiées et de les accepter de nouveau sans réserve.

En cas de non-acceptation des présentes CGU, l'Utilisateur se doit de renoncer à l'accès au Service et à cesser l'utilisation de ses différentes identités personnelle et professionnelles et, corollairement, à révoquer ou faire révoquer son MIE.

En tout état de cause, les CGU de Service ainsi que la PSIE sont disponibles en permanence sur le site www.chambersign.fr ou https://nakeyo.fr/.

6. Le Service d'Identification Electronique de ChamberSign France

L'Identité Numérique Professionnelle est un Service de ChamberSign France qui s'adresse aux entreprises publiques et privées sous toutes formes d'exercices en France, des associations françaises, des porteurs de projets d'entreprises en France et des professions réglementées en France.

Le Service ne couvre pas les demandes de MIE s'agissant des personnes mineures, des personnes sous tutelle et, corollairement, des personnes tutrices de ces dernières ainsi que tout autre mesure de protection.

L'Utilisateur reconnait disposer de la compétence et des moyens nécessaires pour utiliser son identité numérique professionnelle.

Ce Service permet d'utiliser, via un moyen d'identification électronique, par certificat ou par application mobile sur smartphone, ses identités personnelle et professionnelles dans son environnement d'usages professionnels (ex : signature électronique de documents contractuels, factures électroniques, authentification forte sur les plateformes de service en ligne…).

Afin de pouvoir bénéficier du Service, l'Utilisateur doit faire une demande en ligne depuis l'espace de commande, compléter l'ensemble des étapes d'une demande de MIE et confirmer le dépôt de sa demande dans son Espace Client.

La création d'un Espace Client en ligne est une condition essentielle à la souscription du Service, sans laquelle il ne sera pas possible de finaliser sa demande, d'obtenir la remise de son MIE et d'utiliser le Service.

6.1. Validation de l'identité d'un organisme

ChamberSign France vérifie l'identité d'une personne physique et d'une personne physique rattachée à une personne morale ainsi que la personne morale.

A ce titre, le Demandeur doit posséder une pièce d'identité valide au moment de la demande.

Les informations concernant la structure à laquelle l'Utilisateur est rattaché font l'objet de vérification lors de l'enregistrement par le contrôle de la validité et de l'authenticité des documents listés ci-après :

- Document attestant de l'existence juridique de l'organisme et de l'habilitation de son représentant légal ;
- Pièce d'identité du représentant légal de l'entité valide et authentique. Les pièces d'identité recevables dans ce cadre sont les suivants :

    - Carte Nationale d'identité ;
    - Passeports ;
    - Titres de séjour délivrés par la France et contenant une date de validité, y compris les titres avec une validité permanente, sans date de fin.

L'existence légale de la structure est contrôlée régulièrement par ChamberSign France auprès des registres officiels s'ils existent et toute cessation d'activité entrainera la révocation des identités professionnelles liées sans impliquer la révocation des MIE liés aux personnes physiques.

6.2. Validation de l'identité d'un individu

L'identité de l'Utilisateur est vérifiée via le contrôle de la validité et de l'authenticité des documents officiels d'identité listés ci-après lors de l'enregistrement de la demande, ainsi que lors d'un face-à-face physique avec le futur Utilisateur.

La liste des pièces d'identité recevables dans le cadre de la fourniture de MIE est la suivante :

- **Carte nationale d'identité** (Union Européenne, Espace économique Européen, Suisse, Monaco, Andorre, Saint-Marin, Vatican) d'une durée de validité de dix (10 ans) dans les conditions de droit d'une éventuelle prolongation. ;
- **Passeport** (Union Européenne, Espace économique Européen, Suisse, Monaco, Andorre, Saint-Marin, Vatican) ;
- **Titres de séjour délivrés par la France** et contenant une date de validité, y compris les titres avec une validité permanente, sans date de fin.

Les pièces d'identité ne contenant pas la photographie du titulaire ne sont pas acceptées.

Tout autre type de pièce d'identité ou Etat de délivrance que ceux listés précédemment sont exclus et ne peuvent être acceptés dans le cadre du processus de validation de l'identité pour la délivrance d'un MIE.

7. Responsabilité de l'Utilisateur et informations véridiques, exactes et à jour

L'Utilisateur est tenu de fournir, au moment de sa demande MIE et durant son utilisation, des informations exactes et à jour. La responsabilité de ChamberSign France ne saurait être engagée en cas de fausses déclarations ou de déclarations mensongères concernant les informations fournies par l'Utilisateur.

L'Utilisateur s'oblige à tenir compte des conséquences de tous changements dans sa situation professionnelle et, en conséquence, à procéder aux révocations d'identités professionnelles ou d'attributs consécutifs à ces changements.

8. Durée de validité d'un MIE

La durée de validité d'un MIE est fonction de sa nature, voir CGUV particulières, et sera toujours calculée à compter de son acceptation explicite par l'Utilisateur au moment de sa remise en main propre par l'opérateur de confiance.

9. L'utilisation du Service par les Fournisseurs de Services Numériques

Chaque utilisation de l'Identité Numérique Professionnelle par un FSN impliquera une authentification de l'Utilisateur sur le serveur PSAMI au moyen d'un de ses MIE.

Les Fournisseurs de services numériques (FSN) sont liés à ChamberSign France par un contrat de service rappelant les obligations de confidentialité des données fournies par l'Utilisateur.

L'Utilisateur reste seul décisionnaire de la transmission ou non de ses données au moment de son authentification, et il parfaitement informé de l'identité du FSN demandeur et des attributs communiqués.

Chaque authentification fait l'objet de la production d'un ou de plusieurs jetons d'authentification signés.

10. Modification des Informations contenues dans le MIE

La modification d'un MIE, concernant les données du titulaire, est une notion inexistante. En effet, le MIE permet d'authentifier un Utilisateur afin qu'il sélectionne ensuite une de ces identités. La notion de modification concerne donc une de ces identités et non le MIE lui-même. **ChamberSign France ne procède à aucune modification de MIE**.

En cas de changements de smartphone, l'application MIE n'est pas transférable de manière automatique. Un nouveau face à face est nécessaire.

11. Modification des informations des identités professionnelles liées à un MIE

L'Utilisateur peut modifier les informations de ses identités professionnelles dans la limite des règles d'attribution des identités et des droits et mandats.

De façon générale, l'Utilisateur peut révoquer toute identité numérique professionnelle ou attributs d'une identité professionnelle le concernant. Ces opérations s'effectuent à partir de son Espace Client après authentification avec son MIE.

Un représentant légal peut modifier tous les attributs liant sa personne morale à des personnes physiques à partir de son Espace Client et après authentification.

Les articles suivants décrivent les conditions d'ajouts ou de modifications d'identités ou d'attributs professionnels à un MIE. Les modalités pratiques de réalisation des opérations sont disponibles depuis le site https://nakeyo.fr/.

11.1. Association d'une nouvelle entité

L'association d'une nouvelle entité à un MIE et donc à son Utilisateur suit la même procédure de demande d'une Identité Numérique Professionnelle.

11.1.1. L'Utilisateur souhaite un certificat pour la nouvelle entité

Dans ce cas, la délivrance du certificat au nom de la nouvelle entité sera réalisée en face à face et l'Identité Numérique Professionnelle sera associée au certificat délivré et à son MIE.

11.1.2. L'Utilisateur souhaite simplement associer sa nouvelle Identité Numérique Professionnelle à son MIE

Dès validation du dossier de demande par l'opérateur de confiance, la nouvelle Identité Numérique Professionnelle est associés au(x) MIE détenu(s) par l'Utilisateur.

11.2. Association d'un nouveau mandat

Cette fonction n'est pas applicable dans la présente version des CGU.

12. Révocation et suspension d'un MIE

Il n'y a pas de suspension possible de MIE. Seule la révocation définitive des MIE peut être réalisée.

13. Accès et disponibilités du Site & du Service

ChamberSign assure à distance et par voie électronique la fourniture d'un Service permettant la création d'un Espace Client et la demande de MIE et garantit la disponibilité technique du Service 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

La délivrance d'un MIE est réalisée dans un délai de 48 Heures ouvré après la saisie complète et conforme de la demande par le Demandeur.

14. Droits de propriété intellectuelle

Les Sites ChamberSign et Nakeyo ainsi que le Service sont la propriété exclusive de ChamberSign France. A ce titre, ChamberSign déclare et garantit avoir la libre disposition des marques, noms, dénominations et autres signes distinctifs destinés à être utilisés dans le cadre des présentes CGU.

15. Traitement des données à caractère personnel

L'ensemble des conditions de traitement des données à caractère personnel sont décrites et accessibles en permanence dans la Charte de confidentialité de ChamberSign France.

16. Conservation des données de l'Utilisateur par le Service de l'Identité Numérique Professionnelle

Les durées de conservation des données de l'Utilisateur au titre du Service sont précisées dans les Conditions Générales d'Utilisation de chaque MIE sur certificat ou sur smartphone, accessibles sur les sites Internet www.chambersign.fr et www.nakeyo.fr.

17. Force majeure

Dans un premier temps, les cas de force majeure reconnus comme tels suspendront l'exécution des présentes CGU. Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à trois mois, les CGU seront résiliées automatiquement, sauf accord contraire des parties. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

18. Responsabilité des parties

18.1. Responsabilité de ChamberSign

ChamberSign est responsable de la mise à disposition des Services dans le cadre d'une obligation de moyen pour tout dommage direct, matériel et prévisible de quelle que nature qu'il soit.

L'Utilisateur reconnaît et accepte que ChamberSign ne peut aucunement être responsable :

- des dommages qui résulteraient de son fait et/ou d'un tiers et/ou d'un cas de force majeure ;
- des dommages indirects au sens des dispositions du Code civil.

En outre, ChamberSign n'assume aucun engagement ni responsabilité, de quelle que forme que ce soit, en ce qui concerne :

Les conséquences en cas d'interruption ou de défaillance du réseau Internet et/ou des services d'accès à Internet ;

- Les conséquences du non-respect des CGU par l'Utilisateur ;
- L'exactitude des données fournies par les Utilisateurs dans le cadre de l'utilisation des Services ;
- Les conséquences en cas de défaillance et/ou faille de sécurité des équipements d'un Utilisateur (ordinateur, téléphone etc.) ;
- Les négligences dans l'utilisation des Services par l'Utilisateur.

18.2. Responsabilité de l'Utilisateur

L'Utilisateur est responsable de l'utilisation des Services qu'il effectue et des équipements qu'il utilise.

L'Utilisateur s'engage à utiliser les Services sous sa responsabilité exclusive. Il est seul responsable de l'utilisation conforme des Services aux dispositions des présentes.

L'Utilisateur s'engage à n'utiliser le Service, l'Espace Client et les informations auxquelles il aurait accès que dans les seules conditions d'utilisation définies au sein des présentes.

19. Portabilité

Il n'y a aucune portabilité des données.

20. Révocation du MIE par l'Utilisateur

L'Utilisateur peut révoquer ses MIE selon les moyens décrits dans les CGUV de chaque famille de M.I.E.

21. Révocation du MIE par le Représentant Légal

Le représentant légal peut révoquer le MIE de l'Utilisateur, personne physique, lié à la personne morale s'agissant du représentant légal concerné par l'action de révocation. En revanche, le représentant légal ne peut pas révoquer les autres identités MIE d'une personne physique liée aux autres personnes morales de l'Utilisateur. Le représentant légal ne peut pas non plus révoquer le MIE. Le représentant légal peut et doit révoquer les rôles, mandats ou fonctions liant la personne concernée à la personne morale.

22. Révocation par ChamberSign France

La révocation d'un MIE par ChamberSign France est possible en cas de détection de fraude ou d'usurpation d'identité de la part de l'Utilisateur ou en cas de soupçon d'utilisation frauduleuse. La liste exhaustive des autres causes est disponible dans la PSIE sur les sites Internet www.chambersign.fr et www.nakeyo.fr.

23. Règlement des litiges & réclamations – Tribunal compétent - loi applicable

Toute plainte et réclamation doit être adressée au service qualité par écrit (mail, courrier) à qualite_mie@chambersign.fr ou à ChamberSign France à l'adresse suivante : 10 cours de Verdun Rambaud 69002 LYON.

Une réponse sera apportée par le responsable du service concerné dans les meilleurs délais, au regard de l'urgence et de la gravité de la situation.

Le responsable qualité centralise les plaintes et réclamations afin d'en analyser les causes et de faire un bilan à l'occasion de la revue de Direction de ChamberSign.

En cas de difficulté de toute nature et avant toute procédure juridictionnelle, les parties s'engagent à mettre en œuvre une procédure de conciliation.

Les parties s'engagent à se réunir à l'initiative de la partie la plus diligente dans les huit jours ouvrés à compter de la réception de la lettre de demande de réunion de conciliation.

L'ordre du jour est fixé par la partie qui prend l'initiative de la conciliation.

Les décisions, si elles sont arrêtées d'un commun accord, ont valeur contractuelle.

Cette clause est juridiquement autonome du présent contrat. Elle continue à s'appliquer malgré l'éventuelle nullité, résolution, résiliation ou anéantissement des présentes relations contractuelles.

A défaut, compétence expresse est attribuée aux tribunaux français.

Les présentes CGU sont régies par la loi française.

Il en est ainsi pour les règles de fond et les règles de forme et ce, nonobstant les lieux d'exécution des obligations ou accessoires.

Annexe 1

Profil des attributs publiés par le Service d'Identité Numérique Professionnelle de ChamberSign France

1.1. Les requêtes – Scopes

Les scopes dans le protocole OpenID Connect permettent d'indiquer quel type de réponse est attendu du serveur d'authentification PSAMI.

Concernant la version actuelle du serveur PSAMI, la liste suivante est supportée :

Scopes	Définition
email	L'adresse de courrier électronique de l'utilisateur sera retournée.
address	L'adresse physique de l'utilisateur sera retournée.
profile	L'identité pivot de l'utilisateur sera retournée.
phone	Le numéro de téléphone de l'utilisateur sera retourné.
openid	L'identifiant uniquement de l'utilisateur sera retourné au format OpenID
organization	L'entreprise de l'utilisateur sera retournée.
establishment	L'établissement de l'utilisateur sera retourné.
job	Le poste de l'utilisateur sera retourné.

Cette liste est actualisée en fonction des évolutions du Service et sera convergente, à terme, avec les travaux de l'écosystème d'Identité Numérique Professionnelle permettant une interopérabilité des opérateurs.

Plusieurs Scopes peuvent être demandés dans une même requête et les réponses concerneront un et même utilisateur.

1.2. Les réponses – liste des données

Ci-dessous la liste des données disponibles dans l'Identité Numérique Professionnelle de ChamberSign et les Scopes permettant de les recevoir (il s'agit des données complexes comme le profil, ou l'*organization* avec code SIRET et raison sociale).

Claims	Scope	Désignation
name	profile	Nom
given_name	profile	Prénoms
gender	profile	Genre
birthdate	profile	Date de naissance
sub	openid	Identifiant unique ChamberSign
auth_time	openid	Date et heure d'authentification
acr	openid	Contexte d'authentification demandé par un FSN
birthplace	profile	Code INSEE de la commune de naissance

birthcountry	profile	Pays de naissance
organization_name	organization	Dénomination de l'organisation
organization_number_type	organization	Référentiel de l'identifiant de l'organisation (SIREN, TVA)
organization_registration_number	organization	Identifiant de l'organisation
job_name	job	Fonction
job_official_title	job	Justificatif du statut de représentant légal
job_email	job	E-mail professionnel
job_email_verified	job	E-mail professionnel vérifié
job_phone_number	job	N° de téléphone professionnel
job_phone_number_verified	job	N° de téléphone professionnel vérifié
establishment_name	establishment	Dénomination de l'établissement
establishment_adress	establishment	Adresse de l'établissement
establishment_phone_number	establishment	N° de téléphone de l'établissement
establishment_number_type	establishment	Référentiel de l'identifiant de l'établissement (SIRET)
establishment_registration_number	establishment	Identifiant de l'établissement
establishment_head_office	establishment	Siège social de l'organisation

1.3. Le consentement de l'Utilisateur

L'Utilisateur choisit laquelle de ses identités il souhaite valider lors de son authentification et doit consentir explicitement à la communication de chacune de ses données. En conséquence, une requête d'authentification peut échouer malgré une authentification positive en cas de refus de communiquer les données nécessaires demandées.